



Demande de remboursement d'un voyage pour cause de maladie

Par **barkol**, le **14/02/2011** à **20:06**

Bonjour,rnrnCi dessous le mail envoyé en date 5 fév 11 pour demander à l'association UCPA le remboursement du séjour que j'ai réservé et réglé par internet. Ceci pour cause de maladie rendant le séjour impossible.rn rnJ'ai réservé en date du 29/01/11 un séjour au ski , activité snowboard à VARS du 6/02 au 12/02/11. rnN° dossier 41467462 rnJ'ai été pris d'une grippe le Jeudi 3/02/11 avec arrêt de travail jusqu'au 8/02/11 inclu.rnMon état de santé ne me permet pas de me rendre à ce séjour, sans risque physique pour moi même ou risque de rendre malades les personnes que je côtoierai.rnJ'ai appelé le centre de VARS le 4/02/11 qui m'a redirigé vers le N° de tél 3260 qui à leurs tours m'ont redirigé vers vous.rnEst il possible de me faire dédommager des frais engagés ou de bénéficier d'un séjour équivalent (période à définir)?rnJ'ai été ravi de participer à un stage de surf en 2010 à Lacanau par votre biais. Je souhaite garder une image positive de l'UCPA en espérant qu'il y aura une suite favorable à ma demande.rnJe vous remercie de me tenir informé de la démarche à suivre pour faire évoluer mon dossier.rn rnCordialement, rnrnrnJ'ai reçu une réponse négative par courrier le 14/02/11.rnrnAi-je une possibilité de récupérer tout ou partie du coût de ce voyage?rnrnCordialement,

Par **chaber**, le **15/02/2011** à **07:13**

BonjourrnrnIl faut d'abord relire les clauses du contrat pour l'annulation: pour connaitrern- les conditions sur les causes d'annulationrn- si le versement est un acompte ou des arrhesrnrNéanmoins compte tenu des dates que vous mentionnez (arrêt d'activité jusqu'au 8 février 2011), rien ne vous empêchait d'effectuer votre stage à compter du 12 du même mois.

La réponse négative se trouve justifiée.